

tenue sous la présidence de Madame CAROTENUTO, assisté(e)
de Madame HÉTIER-NOËL et Madame DIWO, Conseillères
En présence de Madame BAIZET, Rapporteure publique
Madame VIDAL, Greffière

09 heures 15

01)	DOSSIER N° 2302227	RAPPORTEURE: Madame Sylvie CAROTENUTO
-----	--------------------	---------------------------------------

Titre de l'affaire Annuler la décision du 10 janvier 2023 qui porte révocation de Monsieur S..

Nom des parties

Demandeur

Monsieur S

Défendeur

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA
SOVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE

Représentants des parties

Maître FREICHET Carl-Stéphane (Cour)

Arrêté le 27/11/2025

Le président du tribunal